



Tu es un(e) jeune musicien(ne)
Tu as du talent et tu es motivé(e)

Décroche une Bourse Jeune Talent Musique Valais



La Confédération, le canton du Valais et l'AEM-Vs proposent un programme d'encouragement à la formation musicale à l'attention des enfants et des jeunes musicien(ne)s ayant un fort potentiel musical.



Programme Jeunes Talents Musique Valais (JTM-Vs)

But

Encourager la formation musicale des enfants et des jeunes musicien(ne)s ayant un fort potentiel musical, dans tous les styles et toutes les disciplines (classique, harmonie et fanfare, jazz, pop, rock, musiques actuelles, populaires et folkloriques, etc.).

Bourse JTM-Vs et offres de formation musicale

Les Jeunes Talents Musique sélectionné(e)s recevront une bourse, dont le montant varie en fonction des niveaux d'encouragement :

Niveau de base :	1'000 francs
Niveau I :	1'500 francs
Niveau II :	2'000 francs
Niveau préprofessionnel (precollege) :	2'500 francs

La Bourse JTM-Vs permet de s'inscrire à des formations musicales variées et enrichissantes.



Conditions d'admission

Age

Dès l'âge de 4 ans jusqu'à 25 ans.

Admission

Les candidats doivent présenter un dossier de candidature et réussir le concours d'admission.

Dossier de candidature :

Le dépôt du dossier s'effectue au moyen d'un formulaire en ligne **avant le 15 avril 2024**, accompagné d'une vidéo de la prestation musicale.

www.aem-vms-vs.ch

Concours d'admission devant la Commission JTM-Vs

En cas de sélection au concours d'admission, les **auditions auront lieu entre le 29 avril et le 3 mai 2024**.

Critères d'évaluation :

- Niveau musical clairement plus élevé que les élèves du même groupe d'âge.
- Niveau de motivation.

Décision :

La décision d'attribution de la Bourse JTM-Vs est prise par le Service cantonal de la culture, sur proposition de l'AEM-Vs et de la Commission JTM-Vs.